

## Grenoble Alpes Métropole

Les métropoles, au sens de la loi Maptam, sont par définition encore très jeunes. Plus encore quand il s'agit d'entités qui ne succèdent pas à une précédente communauté urbaine, comme c'est le cas pour Grenoble Alpes Métropole, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Métropole – 49 communes, pour 450 000 habitants –, se situe sur un territoire porteur d'une longue et riche tradition culturelle. Comment, au-delà des simples transferts d'équipements, construire une politique culturelle métropolitaine respectueuse de l'existant et qui pour autant lui apporte un souffle nouveau ?

Francie MEGEVAND, vice-présidente déléguée à la culture et à l'éducation, et maire de la commune d'Eybens (10 000 habitants), expose les premiers pas d'une politique métropolitaine animée par la conviction qu'elle doit apporter une plus-value à l'engagement des communes et non s'inscrire en concurrence ou en redondance avec lui.

**Comme le montre une récente note de l'OPC, il n'existe pas encore de "modèle" de gouvernance culturelle proprement métropolitain. Quelle est la situation de Grenoble Alpes Métropole ?**

La Métropole est encore toute jeune : bien des questions restent encore largement devant nous. Il faut préciser que nous avons dû franchir deux marches d'un coup. Tout d'abord, l'actuelle Métropole ne succède pas à une communauté urbaine, d'où un certain manque d'expérience de la logique communautaire. Ensuite, la Métropole vient de passer de 28 communes (celles de l'ancienne communauté d'agglomération) à 49, avec en tout 450 000 habitants. Dans ce contexte et depuis deux ans, les premiers mouvements d'intégration ont essentiellement concerné les compétences obligatoires, dont ne fait pas partie la culture. Ce n'est qu'en 2016 que nous avons entamée une importante réflexion concernant la culture, ainsi que le sport, avec la perspective de définir l'intérêt communautaire dans ces domaines. Avec pour résultat l'adoption d'une délibération-cadre en novembre 2016.

**On dit parfois que les politiques culturelles métropolitaines doivent porter des dimensions transversales – comme le transport, le numérique, les droits culturels ou encore l'éducation artistique et culturelle –, qui ne font pas redondance avec l'action de ses communes ou EPCI ?**

Pour le moment, nous avons opté pour le transfert de quatre équipements : en



© Denis Michel

2017, les trois scènes nationales que sont la MC2 (Maison de la culture), le CCN2 (Centre chorégraphique national), situés à Grenoble, et l'Hexagone (art et science), à Meylan. A quoi il faut ajouter l'Ecole des Beaux-arts, déjà transférée dès 2015 au titre de l'enseignement supérieur. Outre ces quatre équipements, la Métropole a également pris la compétence d'animation du réseau de lecture publique.

Nous ne disposons donc pas encore d'une compétence culturelle réellement aboutie. Pour autant, ces éléments permettent déjà une action dans de nombreux domaines : musique, spectacle vivant, bibliothèques... Par ailleurs, avec toutes les tutelles, nous travaillons à des conventions d'objectifs avec les structures labellisées par l'Etat et nous sommes engagés dans une démarche de Charte de coopération, inspirée par le modèle lyonnais, pour favoriser un meilleur maillage territorial. Enfin, d'un point de vue événementiel, nous labelli-

sons chaque année, *via* des conventions triennales, quatre ou cinq manifestations portées par des acteurs de la Métropole. Autour, chaque fois, d'un thème ; cette année, l'art dans l'espace public. Un autre chantier concerne la création d'une "numothèque" métropolitaine – une bibliothèque numérique – en s'appuyant sur celle de Grenoble, très en pointe sur ce plan et qui a reçu un important soutien de l'Etat.

**Quels sont vos relations avec la Ville de Grenoble et avec les autres communes ? La notion de solidarité territoriale est-elle un axe central ?**

Soulignons une particularité de notre territoire. La tradition culturelle y est en effet très riche : ses trois plus grandes communes, comme de plus petites, se sont toutes et depuis longtemps fortement investies dans la culture, avec de nombreuses salles de spectacle et bibliothèques, beaucoup de compagnies artistiques ainsi qu'une forte tradition de spectacle vivant. La question est donc pour nous d'adopter une position pertinente par rapport à cette richesse et d'y apporter une plus-value, sans se substituer ou perturber les dynamiques existantes. De là notre principale orientation : mettre en synergie, favoriser les réseaux, renforcer les effets de levier pour que l'ensemble produise mieux et davantage. Tel est notre rôle : non pas la création mais la mise en relation, la coordination.

Pour ce qui est de la solidarité territoriale, elle relève d'un autre enjeu important. Les nouvelles communes sont pour beaucoup des territoires périurbains, moins dotés en offre culturelle. Ici, la plus-value métropolitaine consiste à favoriser leur action pour répondre aux besoins des habitants. Ce n'est encore qu'un horizon, mais nous souhaitons promouvoir les conditions d'un égal accès à la culture pour tous. L'enjeu s'avère capital, car la culture peut jouer un grand rôle pour fabriquer un sentiment d'appartenance à la Métropole.

**Donc un rôle de contribution à une nouvelle identité territoriale...**

Exactement. Pour ma part, je suis maire d'une commune de 10 000 habitants, traditionnellement très investie dans la culture. Je sais son pouvoir. A mon sens, la culture ne relève pas d'un "pousse-café" qui viendrait en plus, une fois que les autres nécessités ont été satisfaites mais d'un besoin primaire, premier, pour l'individu, pour l'aider à mieux comprendre le monde, à développer ses propres facultés créatrices et pour insuffler la reconnaissance par tous d'un socle commun. Elle joue d'une part un rôle anthropologique et, de l'autre, de fabrication du territoire, de reconnaissance de ses diversités et de celles de leurs populations. De surcroît, la culture nous permet d'être visibles et d'être fiers d'être ce que nous sommes. Donc un rôle déterminant.

**Vos propos sur la créativité des personnes, au-delà d'une seule approche par les publics, entre en résonance avec la notion des droits culturels...**

Nous ne raisonnons pas forcément avec ce vocabulaire mais, de fait, de nombreux acteurs socioculturels portent fortement cette approche. Et nombre de nos actions y renvoient implicitement, notamment quand nous incitons les équipements à engager des initiatives envers d'autres publics que ceux familiers de la culture. En un sens, la volonté que le socle culturel commun soit le reflet des territoires et des personnes dans leurs différences correspond à l'idée du respect des droits culturels.

Une autre priorité s'en rapproche aussi. Dans la mesure où la Métropole s'est donnée pour mission d'apporter une plus-value aux politiques culturelles communales, nous avons entrepris un travail transversal avec les services d'urbanisme, de transports, de voirie et de traitement des déchets afin de trouver d'autres sup-

ports, dans l'espace public, pour favoriser l'information, la création et la diffusion de culture. Quel pourrait être le rôle, par exemple, des abris-bus que nous sommes en train de renouveler ? Il en va de même de différents supports très variés comme le mobilier urbain. Comment les mettre à profit pour démultiplier l'accès à l'art ? La Métropole assume la compétence de l'espace public et, dans ce cadre, elle soutient un important festival de *street art*, le Grenoble Street Art Fest.

**Est-il difficile de défendre les budgets culturels au sein de l'assemblée communautaire ?**

Parfois, car beaucoup de petites communes découvrent avec étonnement le montant des budgets alloués. Celui de la MC2, par exemple, leur "fait drôle"... Il est supérieur à certains budgets municipaux considérés en leur ensemble. Un certain travail est donc nécessaire pour convaincre, pour apprivoiser les élu.e.s à ce que cela représente. Alors on explique : le coût d'un festival, d'une salle, d'un événement... Il faut dans le même temps faire comprendre que la culture rapporte aussi, même si ce n'est pas immédiatement visible. Une autre difficulté tient à ce que la culture a été introduite dans les compétences de la Métropole presque à mi-mandat : comment se battre pour dégager des budgets allant au-delà de ceux liés aux seuls transferts ?

**Les communes craignent-elles d'être dépossédées de leur prérogative culturelle ?**

La Métropole n'inquiète pas celles porteuses d'une véritable politique culturelle. Il faut veiller à ce qu'elle ne soit pas considérée comme un guichet de plus, ce qui n'est évidemment pas le cas. Sur la méthode, nous avons mis en place un groupe de travail culture avec des élu.e.s de la commission cohésion sociale, ce qui permet un travail collectif avec les communes. Nous souhaitons également organiser une



Conférence métropolitaine de la culture, avec tous les acteurs.

**Avez-vous constitué un service des affaires culturelles ?**

Nous n'y sommes pas encore. Pour le moment nous travaillons avec un petit service déjà existant (deux personnes) qui sera renforcé d'une personne de plus bientôt au sein de la direction de l'attractivité du territoire. Pour ce qui est du personnel de la Métropole pour la culture, ce mandat restera à minima. Son agrandissement sera pour le prochain.

**Quels sont vos rapports avec les autres collectivités – département, région – ainsi qu'avec l'Etat ?**

Avec le département, c'est à la fois ombre et lumière. Nous avons la chance de bénéficier d'un conseil départemental depuis longtemps très investi dans la culture. La nouvelle mandature a changé de bord



Flash Mob avec Jean-Claude Gallotta pour les 50 ans de la Maison de la culture (MC2)

politique aux dernières élections, mais cet engagement se poursuit et même se développe. Le département est donc pour nous un acteur extrêmement important, un partenaire privilégié. En revanche, il reste à trouver le bon partage et équilibre entre nos interventions, notamment envers les petites communes, par exemple pour la lecture publique. Il faudrait éviter la concurrence. Quant à la région, je n'ai pas encore beaucoup de relations si ce n'est au travers des équipements. Enfin, avec l'Etat, nous avons signé un "pacte culturel" qui garanti la préservation des moyens alloués. Mais nous devons retravailler ces liens. Encore une fois, nous n'en sommes qu'au tout début.

**L'OPC dit que les politiques culturelles métropolitaines sont encore « balbutiantes »...**

Oui, nous en sommes encore aux balbutiements. Pour notre part notre rôle culturel est en construction. Cela dépend beaucoup des configurations et de l'histoire. La prise de compétence culturelle s'avère assez

facile pour les métropoles organisées autour d'une ville-centre. Pour nous, qui réunissons des collectivités très différentes dont beaucoup au riche passé culturel, les choses sont plus difficiles. Et de manière plus générale, nous n'en sommes encore qu'à l'aube d'une politique culturelle métropolitaine spécifique.

**Qu'attendez-vous de la FNCC et comment percevez-vous son rôle de représentant des territoires au niveau national ?**

Je recevais déjà vos outils d'information depuis 2014 au titre de ma commune et je suis également allée à vos dernières Journées d'Avignon : donc une veille documentaire et des échanges d'expérience très précieux. Quant au rôle de la Fédération au niveau national, il est en effet très important de pouvoir porter ensemble un certain nombre de convictions, de valeurs et d'attentes des territoires.

Propos recueillis par Vincent Rouillon